



**HAL**  
open science

# Les réalisations des actes de langage directifs dans les Manières de langage du XIVe siècle

Corinne Denoyelle

► **To cite this version:**

Corinne Denoyelle. Les réalisations des actes de langage directifs dans les Manières de langage du XIVe siècle. Diachroniques. Revue de Linguistique française diachronique, 2013, 3, pp.149-175. hal-02552866

**HAL Id: hal-02552866**

**<https://hal.science/hal-02552866>**

Submitted on 23 Apr 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Les réalisations des actes de langage directifs dans les *Manières de langage*<sup>1</sup>

Corinne Denoyelle

Université de Toronto

Cet article se donne comme objectif d'apporter une réflexion sur la réalisation des actes de langage dans le corpus précis des *Manières de langage* anglo-normandes (1396, 1399, 1415). Longtemps étudiées pour leur apport en lexicologie, en phonologie ou en histoire de l'enseignement, les *Manières de langage* peuvent aussi faire évoluer notre approche en pragmatique. Ces manuels de conversation, destinés à l'enseignement du français en Angleterre au XV<sup>e</sup> siècle, après la disparition de l'anglo-normand comme langue maternelle, se caractérisent par la mise en situation concrète qu'ils font de la langue française dans sa variante anglo-normande. Enseignant le français non à partir sa grammaire ou de son lexique mais à partir de son usage quotidien, ils se présentent comme une série de petits dialogues dépourvus de tout contexte spatio-temporel, mettant en scène deux interlocuteurs dans des situations sociales stéréotypées plus ou moins élaborées, dans divers cadres de la vie de tous les jours ou plus précisément de la vie de voyageurs : la nuit à l'auberge, le voyage, la négociation commerciale avec marchands et artisans sont ainsi des saynètes récurrentes mises en scène pour apprendre des expressions potentiellement réutilisables. Ces situations sont l'occasion d'insérer des listes de vocabulaires, *nominalia*, mais aussi de proposer des « tournures » (Kaltz 1993 ; p. 124), formulations conseillées pour engager la conversation ou pour la mener dans une direction précise. L'orientation pratique de ces ouvrages en fait des outils privilégiés pour aborder la dimension discursive de la langue : non seulement les phrases y sont mises en situation contextuelle mais en plus, elles sont intégrées à une interaction qui progresse naturellement. Proposant différents types d'approche de l'allocutaire selon le contexte socio-économique de l'interaction, les *Manières de langage* présentent non seulement des phrases, mais aussi des attitudes communicatives, ce qui en fait des outils pertinents pour repérer des structures de la langue parlée, des stratégies discursives :

Une des richesses spécifiques des *Manières de langage* consiste dans la représentation *des structures du discours quotidien* de leur époque. [...] Ces textes enseignent de manière détaillée

---

<sup>1</sup> Ce travail a été réalisé dans le cadre du projet de recherche FFI2010-15158/FILO du *Ministerio de Economía y Competitividad* Espagnol, (*Plan Nacional I+D+i* 2008-11).

comment on aborde son interlocuteur en fonction du niveau social de celui-ci, et ils illustrent le fonctionnement du discours spontané en utilisant une foule de marqueurs de structuration : ils enseignent la prise de parole, l'emploi des marqueurs phatiques, celui des connecteurs causaux, etc. Les auteurs de ces textes, il ne peut y avoir aucun doute à ce sujet, avaient une sensibilité très vive non seulement des différences qui existent le code écrit et le code oral, mais aussi en ce qui concerne l'emploi du code oral en fonction du contexte situationnel. (Kristol, à paraître)

Certes, leur dimension mimétique est relative car si elles semblent ou prétendent correspondre à de l'oralité transcrite, c'est-à-dire, selon la terminologie de Josette Rey-Debove (1988 ; p. 81) à « un discours parlé qui est écrit », il faut reconnaître que leur origine orale est elle-même en réalité fictive, il s'agit tout au plus, comme le rappelle Andres Kristol, d'une « imitation du langage parlé dans l'écriture », qui résulte donc d'un double transcodage de l'écrit vers l'oral et de l'oral vers l'écrit : c'est en définitive « une pseudo-oralité, transcrite à partir d'un modèle linguistique appartenant pleinement au langage écrit ». Ces imitations de dialogues renvoient ainsi d'abord aux représentations que s'en faisaient leurs auteurs (Kristol, à paraître). Toutefois cette imitation n'a pas un but esthétique comme dans un roman mais pratique : elle doit permettre une réappropriation efficace de ce matériau en situation. Ainsi sans négliger une visée prescriptiviste de la langue, l'objectif premier de ces textes est de refléter le mieux possible une langue effectivement parlée, condition indispensable à leur crédibilité en matière d'enseignement.

Notre corpus est composé des *Manières de langage* éditées par Andres Kristol en 1995 pour la Anglo-Normand Text Society que nous compléterons à partir des éditions de Pierre Meyer, d'Östen Södergård, et de Jean Gessler.

Andres Kristol publie trois *Manières de langages* datant de 1396, 1399 et 1415. La première, qualifiée de *Commune parlance* dans son explicit, est la plus connue et a déjà fait l'objet de deux éditions avec laquelle nous pourrions la comparer, l'une par Meyer en 1870 (Nous y ferons référence désormais sous le titre de *Meyer*) et l'autre par Gessler en 1934 à partir d'une autre famille de manuscrits. Selon Kristol, les deux versions ne sont pas destinées au même lectorat : « la version A [éditée par Meyer] représente la version primitive destinée à un lecteur individuel, B [éditée par Kristol] illustre l'usage qui a été fait de ce manuel dans l'enseignement du français pour un public plus large. » (Kristol 1995 ; p. xxi). L'éditeur considère qu'elle s'adresse à des étudiants déjà bien avancés dans leur apprentissage (Nous y ferons référence désormais sous le

nom *Kristol 1396*). C'est, selon nous, celle qui est la plus influencée par un modèle littéraire romanesque<sup>2</sup>. Elle fonctionne plus, à notre avis, comme une anthologie de textes d'étude que comme un guide pratique de conversations directement réutilisables. La deuxième *Manière de langage* datée de 1399 (désormais *Kristol 1399*) est aussi connue sous le nom de « un petit livre » sous lequel elle a été publiée en 1879 par Edmund Stengel « Cy commence un petit livre pour enseigner les enfantz de leur entreparler comun françois. » Un fragment de cette *Manière*, comprenant une traduction en moyen anglais et de nombreuses variantes avait déjà été publiée en 1953 par Östen Södergård dans le bulletin de la société néophilologique d'Helsinki à partir d'un manuscrit du xvi<sup>e</sup> (désormais *Södergård*). *Kristol* considère ce texte comme « se prêt[ant] à l'enseignement élémentaire ». Il ressemble « au classeur d'un professeur qui a rassemblé ses brouillons ». La dernière *Manière* publiée par *Kristol* est celle du professeur William Kingsmill rédigée vers la fin de 1415 (désormais *Kristol 1415*). C'est un manuel homogène présentant une certaine progression à défaut d'une grande originalité dans les dialogues rapportés<sup>3</sup>.

Enfin Jean Gessler publie « deux manuels de conversation imprimés en Angleterre au xv<sup>e</sup> par deux élèves de William Caxton<sup>4</sup> », Wynkyn de Worde et Richard Pynson, qui se réfèrent explicitement à leur maître pour proposer des manuels de conversation bilingues à sa manière à la toute fin du xv<sup>e</sup>. Le premier ouvrage est intitulé : « a litell treatyse for to lerne Englysshe and Frensshe » (désormais *Gessler*) et le second, qui ne contient aucun dialogue et sur lequel nous ne pencherons donc pas est appelé « the book of curtesye ».

Les actes de langage directifs, desquels nous excluons les questions, se caractérisent par la relation qu'ils induisent entre le locuteur et son allocutaire : ils impliquent en effet une contrainte du locuteur exerçant une pression sur son allocutaire pour que celui-ci effectue une certaine action.

---

<sup>2</sup> Ce n'est pas l'opinion de *Kristol* (1994 ; p. 54) qui voit au contraire dans ce texte celui qui présente le plus de marques d'oralité. Il insiste en particulier sur la présence du marqueur de prise de parole : "hé". Il note que ce marqueur, absent des autres *Manières de langage* qu'il édite, est fréquent dans le *Jehan de Saintré* d'Antoine de la Salle. La question se pose aussi pour les termes d'adresse : leur présence est largement plus importante que ce que montre l'emploi des formules allocutives dans les contextes oraux modernes. Si *Kristol* voit là dans cet aspect artificiel une conséquence du contexte scolaire de l'interaction proposée, cela témoigne aussi selon nous de la forte influence littéraire qui pèse aussi sur ces guides de conversation. On sait en effet que la littérature narrative utilise les termes d'adresse entre autres comme marqueur de changement d'énonciation (Cerquiglini 1981 ; Lagorgette 2004)

<sup>3</sup> Sur la tradition manuscrite des *Manières*, voir *Kristol* 1990/1991.

<sup>4</sup> L'imprimeur William Caxton est lui-même l'auteur d'un manuel anglo-français d'après un modèle flamand en 1483.

Le but illocutoire de ces verbes consiste dans le fait qu'ils constituent des tentatives [...] de la part du locuteur de faire faire quelque chose par l'auditeur. Il peut s'agir de tentatives très modestes, comme vous inviter à le faire ou vous suggérer de le faire, ou bien de tentatives très ardentes comme insister pour que vous le fassiez. (Searle 1982 ; p. 53)

La réussite de ces actes de langage dépend non de leur valeur de vérité mais de la réalisation ou non de l'action demandée par l'allocutaire. Ils sont donc particulièrement sensibles aux rapports entre les interlocuteurs et à leur rapport de faces. Nous les étudierons dans la lignée théorique de Catherine Kerbrat-Orecchioni, développant les théories de Brown et Levinson montrant les implications langagières de la politesse humaine. En effet, la réalisation linguistique de ces actes de langage varie selon la distance horizontale entre les interlocuteurs (plus ou moins grande familiarité) et surtout leur distance verticale (hiérarchie sociale dont on constatera qu'elle est très forte dans la société mise en scène dans ce corpus). Mettant en cause fortement les faces négative de l'allocutaire (en empiétant sur sa liberté d'action) et positive (en le soumettant à une autorité extérieure), mais aussi, selon les cas, la face positive du locuteur (obligé de demander de l'aide), les actes de langage directifs obligent à des formulations délicates.

Les réalisations linguistiques de ces actes de langage varient tout particulièrement selon le sous-type dont il s'agit. On distinguera en particulier selon la nature des relations entre les locuteurs et leur intérêt quatre types d'acte directif :

1. l'ordre dans le lequel un Locuteur L supérieur demande à son allocutaire inférieur hiérarchiquement A d'exécuter une action en faveur de L. On désignera par là aussi l'injonction ou la sommation, plus « ardentes ». L'ordre se caractérise par la relation hiérarchique forte qu'il crée entre les interlocuteurs : « le locuteur se donne un statut de pouvoir » (Charaudeau 1992 ; p. 582) ;
2. le conseil ou la suggestion qui sont réalisés en faveur de A mais dans lequel L est en situation de supériorité et d'autorité ;
3. la requête dans laquelle L est en situation d'infériorité permanente ou momentanée, par rapport à A et demande à celui-ci d'exécuter une action en faveur de L. L'infériorité de L rend son acte de langage directif beaucoup plus agressif envers les faces positives et négatives de son allocutaire (Charaudeau 1992 ; p. 595) ;
4. l'offre dans laquelle L est en situation d'infériorité ou d'égalité par rapport à A, l'action demandée est censée être au bénéfice de A, qui a par conséquent plus de latitude pour refuser.

	en faveur de L	en faveur de A
L en position de supériorité	l'ordre	le conseil
L en position d'infériorité	la requête	l'offre

Les textes que nous analysons se situent dans un cadre social extrêmement hiérarchisé, illustré de manière évidente par les formules allocutives dont Kristol a montré les subtilités d'emploi en distinguant les formules 1. d'égalité sociale : *sire* ou *beau sire*, *dame* ou *belle dame* ; 2. d'infériorité : *mon seigneur* ou *ma dame* adressé à un homme ou une femme hiérarchiquement mieux placés ; ou 3. de supériorité : *mon amy*, *compaignon* ou *m'amie* adressé à un individu socialement inférieur (Kristol 1994 ; p. 45-46). Au niveau des énoncés directifs, ces différences hiérarchiques s'expriment de manière nette dans les réalisations linguistiques choisies. Dans l'extrait suivant mettant en scène la fin d'une interaction commerciale, les deux interlocuteurs successifs font chacun une requête, mais celle de l'acheteur, en position de force, est plus brutale que celle du vendeur :

(1) « Vous l'arés de la price que me costa, c'est assavoire .xii.c. francs mais que vous me paiés bien.

— Maintenant, mon amy, ne vous surciés, je vous paieray tresbien, s'il Dieu pleast, *si que vous me donés jour de paiement jusques a la goule d'aougost*.

— Vraiment, si, il ne vous displese, je ne le puisse faire sinoun q'il m'en serroit grant areresment et empiement de mon estat, [...] car je dois as gentz de pais grantz sommes d'argent que j'ay enprompté d'eux [...]. Et se je faudray donqyes de mesme le paiement en partie ou en tout, je me fas fort que je serra enprisoné [...] et pur ce, beau sir, *je vous en pri tant chierement com je puisse que me voillés paier mon argent tout ensemble ore a ma grant necessitee sanz plus loigne dilay*. Et vraiment, sir, je vous appresteray un autre foitz voluntiers derechief atant. (Kristol 1396 ; p. 20)

L'acheteur est en position de supériorité par rapport au vendeur : il l'appelle *mon amy* et formule sa requête de manière indirecte au moyen d'une subordonnée conditionnelle *si que vous me donés jour de paiement jusques a la goule d'aougost*. Il faut dire que sa demande de délai de paiement est elle-même conditionnée à sa volonté de poursuivre la vente : si le délai lui est refusé, il est libre d'annuler sa commande. Le vendeur est, par conséquent doublement en situation d'infériorité : socialement et commercialement. Par conséquent, son refus de ce délai de paiement s'accompagne d'un terme d'adresse très respectueux, *beau sir*, d'une très longue justification, d'un engagement personnel (mettant en jeu sa face négative) *je vous appresteray un*

*autre foitz voluntiers derechief atant et d'une autre requête je vous en pri tant chierement com je puisse que me voillés paier mon argent*, bien plus ardente et accompagnée d'un adverbe de manière pressant, manière polie de contredire son interlocuteur et de refuser sa requête. Vaine cependant, l'acheteur n'en maintient pas moins son délai de paiement que le vendeur est finalement contraint d'accepter.

Cette société hiérarchisée se donne à voir dans ces saynètes répétitives mettant en scène essentiellement maîtres et serviteurs ou maîtres et « prestataires de service » que sont les aubergistes et les vendeurs. On pourrait même considérer les *Manières de langage* comme des catalogues de formules directives :

Par conséquent, l'auteur fournit à son premier lecteur toute une gamme de formules illocutoires initiatives [...] qui doivent lui permettre de formuler des ordres. En effet, le rôle du « seigneur » se particularise par l'emploi massif de l'impératif et de phrases interrogatives. (Kristol, à paraître)

Les situations sociales utilisées comme support pédagogique par les *Manières de langage* permettent de mettre en scène différentes stratégies discursives pour exprimer ces actes de langage. Nous en étudierons les différentes réalisations. Celles-ci peuvent être directes, auquel cas le contenu prépositionnel est explicitement donné. Elles peuvent aussi être indirectes, réalisées au travers d'un autre acte de langage, questions ou assertions ; dans ce cas, les formulations peuvent être conventionnelles, si elles ont complètement perdu leur valeur illocutoire première, ou non-conventionnelles, si celle-ci reste explicite (Kerbrat-Orecchioni 2008 ; p. 99-105). Ces énoncés frappent par leur variété et il n'est pas facile de repérer au delà de la barrière du temps le caractère plus ou moins brutal de leurs formulations.

Ces réalisations ne comportent pas le même niveau de politesse et agressent les faces de l'allocutaire à des degrés divers. Cependant, la perception de cette impolitesse ou de cette impolitesse n'est pas toujours très nette pour un lecteur moderne. Ainsi dans une même scène ou dans deux dialogues mettant en scène des personnages identiques et présentés comme égaux, on peut trouver à la fois des réalisations indirectes impersonnelles à valeur d'obligation, des requêtes performatives avec le verbe *prier*, des impératifs aggravés par une formulation très vulgaire.

(2) Une autre manere du parler entre deux compaignons qui demurrent ensamble en un hostel quant ils se deyvent aller coucher.

« Guilliam, mon amy, *il est haut tens pur nous aller coucher* maishui.

— Perot, ce fait mon, toutsvoiez » (Kristol 1396 ; p. 35)

(3) « Guilliam, *je vous pri que vous serrez — ou : couvrez—* bien le feu, et *apportez* sus en [n]ostre chambre un chopyn de vin vermaile que nous purrons boire devant que nous en irrons coucher. (*Kristol 1396 ; p. 35*)

(4) « Guilliam, avez vous fait nostre lit ?

— Nonil, vraiment.

— Hé, vraiment vous estiez bien mechant que nostre lit est unquore a faire. *Surdés vous le cuil et alés vous faire nostre lit, je vous en pri*, car je voudray estre endormy. Ou si : car je dormisse tresvoluntiers se je fuisse couché. » (*Kristol 1396 ; p. 24*)

Cette dernière formulation, accompagnée d'une insulte, *méchant*, et d'une locution verbale très familière *surdés vous le cuil*, mais aussi d'une incise formulaire *je vous en pri* peut-elle être considérée comme polie<sup>5</sup> ? L'allocutaire ne manifestant aucune réaction particulière, il est difficile de l'évaluer. Notons cependant que plus loin dans le dialogue, il finit par se rebiffer contre cette série d'ordres :

(5) « Anlumés la chaundelle et va traire du vin.

— Alés vous mesmes se vous vuillés, car je ne bougerai ja.

— Il le meschie que vous en [donra] a boire, car je m'en irrai querre du vin pur moi mesmes et pur Janyn et, par Dieu, se je puisse, vous ne beberés maishuy a cause de vostre malveis volonté. » (*Kristol 1396 ; p. 24-25*)

Pourquoi en (5), l'ordre est-il senti comme insultant et non pas en (4) ? La projection de nos propres niveaux de langue n'aide qu'imparfaitement à comprendre les structures de la langue médiévale.

D'une manière générale, la réalisation directe à l'impératif est la forme la plus couramment utilisée, même quand il s'agit moins d'ordre que de conseils, et même pour des égaux comme le montre le dialogue suivant entre deux valets d'écurie :

(6) Dit un garcion a son compaignon ainsi :

« *Leisse* ta folie maishui et va t'en a esgarder a tes chivalx, car se ton maister te troveroit icy esbatant, il te torcheroit tresbien sur la teste. » (*Kristol 1396 ; p. 21*)

Cette domination de l'impératif est-elle un trait mimétique ou pédagogique ? Dans la mesure où les textes proposent aussi un vaste choix de formulations, on peut penser qu'elle reflète une réelle pratique.

---

<sup>5</sup> Pour une analyse de ce passage, voir Lagorgette ici même.

## Les réalisations directes

Les actes directifs peuvent être réalisés directement au moyen d'une formulation directe, qu'elle soit explicitement performative ou qu'elle utilise le mode impératif.

### *Les formulations performatives*

Les formulations performatives sont les réalisations privilégiées de la requête et dans une moindre mesure de l'ordre.

#### *L'ordre*

L'ordre peut être réalisé par un verbe spécialisé dans cette demande, le plus souvent, il s'agira du verbe *vouloir* à la première personne de l'indicatif présent.

(7) « Primerment *je voil que* vous faites venir ciens le quarreour [...] et puis après *que* vous en alés a le tapecer et que vous achatez de lui pur la sale... » (Kristol 1396 ; p. 5)

Cependant dans la réalisation de l'ordre, le verbe performatif est moins utilisé que l'impératif direct.

#### *La requête*

C'est dans ce type d'acte de langage que les formulations performatives dominent, mais elles s'accomplissent par le choix d'un verbe performatif dans lequel le désir du locuteur est moins affirmé et le choix d'accepter ou de refuser la requête y semble laissé à la discrétion de l'allocutaire. Le verbe *prier* (et sa variante *emprier*) est ainsi utilisé de manière systématique dans des réalisations plus ou moins pressantes.

(8) « Je vous *prye* que vous bevez du vin de ciens. » (Kristol 1399 ; p.64)

(9) « Et hostiler, *je te pri* chèrement que tu vuis couper du bois et me faites un bon feu encoutre ma revenue, quar il fait grant froid a huy. Et que tu me fendes toutz ces busshes que gissent ici. » (Kristol 1396 ; p.11)

(10) « *Je vous empri*, saluez moy toutz mes amys et toutes mes amyes. » (Kristol 1399 ; p. 61)

(11) « *Je vous empri*, m'ameye, q'il ne vous desplest point de la counte que je vous counterai maintenant, quar verament je ne vous dirrai point de mensonge. Verament, m'ameye, il est le plus meilour counte que j'oy unques mais jour de ma vie.

— Ore, mon seignour, je l'orray tresvoluntrés a vostre comaundement de par Dieux. » (Kristol 1396 ; p. 13)

(12) Si avient a darrainz que l'escuier s'en ala parler a la dame tout en secret, ainsi lui disant : « Ma tresgentele, tresamyable et tressouveraine dame, fist il, *je vous empri* tresentierment de cuer q'il ne vous despelese de ce que je vous dirrai maintenant. » [...] « Ore, dame, mes que vous ne displese, je su si doulourosement naufré au coer de l'ardant amour que pieça j'ay eu et

enqore ay devers vous que je ne puisse pas longement endurer ne vivre sanz consolacion de vostre tresgracieuse persone. Pur quoi, ma tresdouce dame, fist il, *eiez pitee de ma dolour* ou autrement vous serrez cause de ma mort. » (*Kristol 1396* ; p. 13)

(13) « Et Janyn, *je vous em pri* chèrement comme je m'affie grandement en vous, ne sonnez mot a le maistre de ciens de ce que je vous ai fait, car je sai bien, s'il en seüst riens, il en seroit bien marri ; et aussi j'en auroi mal gree de lui. » (*Meyer* ; p. 388)

(14) « Sir, d'une chose *je vous prieroy*, si j'osasse. *Ou* : si je fusse si hardy.

— Dame, pur l'amour de vostre maistre et de vous, je fray ce que je purray, savant moun estat, a vostre pleser.

— Sir, j'ay icy un fiz de l'age de .xii. ans et, solounc vostre avys, il est la voluntee de moun maistre et de moi pur lui estower a un boun homme de mestier en Loundres... » (*Kristol 1415* ; p. 76)

Le verbe *prier* est le verbe le plus couramment utilisé, le plus souvent à l'indicatif, mais aussi au conditionnel dans une formule particulièrement humble (14), soit qu'il entraîne une proposition complétive introduite par *que* (8 ; 9 ; 11 ; 12 ; ) ou un simple complément d'objet nominal (14), soit qu'il soit construit comme une préface avant un verbe à l'impératif (10 ; 13). Il peut être renforcé par un complément de manière (9 ; 13) ou accompagné d'une justification et d'un énoncé déclaratif secondaire (9 ; 11 ; 13) destiné à créer l'envie d'accomplir l'acte demandé, ou par une proposition hypothétique (14) qui semble rabaisser la face positive du locuteur (topos de modestie). On notera aussi dans les exemples (12) et (14) que cet énoncé sert de préface avant d'être complété par la requête proprement dite, formulée soit de manière identique (12) soit avec une réalisation plus assertive et impersonnelle (14) : *il est la voluntee de moun maistre et de moi pur lui estower un boun homme de mestier*. La diversité de ces emplois est sans doute un signe de la syntaxe orale utilisée ici, souple, variée et adaptable à la situation.

Le verbe *prier* peut être remplacé par d'autres verbes ou locutions verbales pour renforcer la force performative de la requête. Dans ce corpus, *prier* est remplacé par *crier mercy* et *supplier* censés engager plus l'allocutaire.

(15) « Hé, mon tresdoux maister, *je vous cri mercy et vous en supplie* humblement de vostre grace que vous me voilliés pardonere vostre maletalent, quar s'il Dieu pleist, je ne mesprendray ja plus envers vous. » (*Kristol 1396* ; p. 19)

Dans ce extrait, les verbes performatifs s'accompagnent non seulement d'un terme d'adresse valorisant mais aussi d'un engagement personnel engageant la face négative du locuteur.

Ces formulations performatives peuvent ainsi être renforcées par des anti-FTAs (Face Threatening Acts) valorisant la face positive de l'allocutaire, ainsi en (12) les termes d'adresse tendres qui accompagnent la déclaration d'amour d'un écuyer audacieux envers sa dame<sup>6</sup>. En faisant de sa dame la maîtresse de sa vie même, le jeune amoureux éperdu lui donne un pouvoir extrêmement valorisant.

Les anti-FTAs peuvent aussi dévaloriser la face positive de L, insistant comme dans (14) sur l'illégitimité de sa demande ou engager sa face négative comme dans (15) où le jeune apprenti coupable d'un manquement s'engage à ne pas recommencer.

### *Le conseil*

La réalisation directe au moyen d'un verbe performatif ne se trouve qu'une fois dans ce corpus :

(16) « Et quant vous l'avrez fait, pur lui deceiver plus sutilment, *je vous conseille* que vous en allez sur vostre chymyn. » (*Kristol 1396* ; p. 14)

Comme les déclarations d'amour vues plus haut, cet énoncé se trouve dans le petit conte inséré que fait le voyageur à la patronne de l'hôtel. Est-ce que cela change le statut mimétique de ces formulations ? Il ne nous semble pas possible de répondre à cette question pour cette manière de langage qui est la plus romanesque et la plus élaborée de tout notre corpus.

Ce corpus ne présente pas de forme d'offre présentée avec un verbe performatif (*je propose, je suggère, je vous invite à...*)

### ***L'impératif***

L'impératif est énormément employé. Il est tout particulièrement privilégié par l'expression de l'ordre, mais on le trouve cependant dans quasiment tous les types d'actes directifs.

### *L'ordre*

L'impératif est la réalisation dominante pour l'expression de l'ordre, quel que soit l'allocutaire. Aussi bien avec la domesticité :

(17) « Et demayn *levez* bien matyn et *appelez* un ferrou, [...] et *lessez* lui ferrer le chivalle blanc. Et Jakes, je toy promette verement, si ceste chose ne soit mye fait come je vous ay dit — *ou* : si je trouve ascun defaute en ta persone — je toy fray coruser issint que tu compariez grevousement. » (*Kristol 1415* ; p. 75)

qu'avec les aubergistes :

---

<sup>6</sup> Kristol, (1994 ; p. 47), considère que ces termes d'adresse très flatteurs relèvent du registre écrit que l'on retrouve dans ce conte.

(18) « Dame, avez nul fruit ceins ?

— Cy, sir, de pomis vous poiez aver.

— Dame, pour amours *lez fetes vener.*

Dame, avez point de noies ?

Se vous avez acuns, *lez fetez vener.* » (*Södergård* ; p. 217-218)

qu'avec le maître :

(19) Adoncques il appelle son varler par nom, ainsy luy disant :

« Janyn, est nostre souper tout prest encores ?

—Oil, mon signeur, *alez vous seoir* quant vous plaira. » (*Meyer* ; p. 391)

qu'avec un marchand :

(20) « Mon amy, avez vous de bon samon et des lucez a vendre ?

— Oil, verament, auxi bons et beaux come vous troverés en tout la marchee.

— *Ore moustrés lé moi donques.* » (*Kristol 1396* ; p. 11)

ou qu'avec un inconnu à qui on demande un itinéraire :

(21) « *Or me ditez*, mon amy

y a il point de bon logis

Entre cy et ce prochayn village. » (*Gessler* ; p. 109)

Quel que soit l'allocutaire, l'impératif reste la norme, cependant, il peut varier en brutalité par l'emploi ou non d'aggravateurs ou d'adoucisateurs. Avec des allocutaires socialement inférieurs, les impératifs peuvent s'accompagner d'aggravateurs comme des insultes ou des menaces :

(22) Et soy comence pour estre marri vers ses soubgis et siergeans, ainsi leur disant :

« Malle semayne a vous soit mise tout deux ! *Vel sic* : Je pri a Dieu qu'il vous puist mescheoir du corps. Amen. Qu'avez vous fait depuis que je venoi ciens ? Vous ne faites que sounget et muser. *Metz la table tost et aportez nous une fois a boire* de vin claret ou de vin blanc, car j'en ai grant soif et aussi tres grant fain avecques. » (*Meyer* ; p. 391)

(23) « *Reveille toy*, de par le deable et de par sa miere ové tout, ou autrement je toy dorray un tiel sufflet que tu penseras de moy deci as quatre jours, me croies, se tu vuis. » (*Kristol 1396* ; p. 16)

Mais ces menaces peuvent aussi se retrouver dans des dialogues entre égaux, qu'il s'agisse du serviteur Janyn et du tavernier :

(24) « *Overez la porte et laissez me entrer* ciens ou autrement je le depecierai trestout par la foy que je doy a Dieu ! me creis se tu vius. » (*Meyer* ; p. 388)

ou des dialogues entre compagnons de chambrée signalés dans les exemples (2-5).

Dans la catégorie des adoucisseurs, on peut noter comme dans la section précédente, l'utilisation de termes d'adresse chaleureux, l'utilisation des préfaces, questions introductrices comme en (18) ou en (20) ou la subordonnée *quant vous plaira* en (19) qui préserve la face négative du maître. En revanche, la formule directive *s'il vous plaît*, aujourd'hui conventionnelle n'apparaît qu'une seule fois :

(25) « Sire, n'avez vous point de bon drapt a vendre ?

— Ouy, sire, tres bon.

— *Or le me laissés voir*, s'il vous plest.

— Je le feray volentiers. » (*Gessler* ; p. 107)

Comme dans (19), l'ordre est ici accompagné de cette subordonnée conditionnelle qui visent à limiter la menace envers la face négative de A. Cette conditionnelle sert ici à rappeler son libre-arbitre et ainsi à limiter l'offense commise envers « ses territoires ».

En cas de refus, l'ordre est reformulé à l'impératif de manière plus sèche, selon le principe de la spirale d'interventions (Welke 1980) :

(26) « Or m'amyé, venez vous en, *quar vous serrez ici* devant moy en un chaier.

— Par Dieu, mon seignur, s'il vous plaist, non ferai.

— Par Dieu, *si frés*.

— Vostre merci, mon seignour. » (*Kristol 1396* ; p. 12)

Cette scène avec la patronne de l'auberge revient dans plusieurs *Manières de langage*, le refus initial de la dame est toujours suivi d'une réitération du même ordre, non accompagnée cette fois de mitigateurs.

L'impératif à la 2e personne du pluriel est aussi la norme pour ces actes de langage à la frontière entre ordre et offre dans lesquels une action commune de A et de L est en jeu :

(27) « *Ore ne parleons plus* doncques, mais *dormeons* fort et estaignez la chandelle. [...] Quoy ne dions nous noz oraisons si comme nous sume acoustumez ?

— Il ne me souvenoit poynt. » (*Meyer* ; p. 403)

(28) « Seignours, *alouns laver*. » (*Södergård* ; p. 217)

La deuxième personne engage les deux interlocuteurs dans un collectif qui atténue les différences sociales, que ce soit à l'impératif ou à l'indicatif dans une question directive.

Ces enjeux sociaux se remarquent de manière encore plus visible quand l'ordre est relayé par un tiers : quand un maître demande à son domestique d'aller transmettre un commandement, celui-ci prend une valeur différente selon le destinataire final. En effet à la hiérarchie simple et nette de l'ordre premier se substitue une relation différente : le valet se retrouve en situation

d'égalité avec son allocutaire, bien qu'il soit toujours investi de l'autorité du maître. Il doit reformuler son ordre afin qu'il reflète cette double relation, l'égalité et l'inégalité :

(29) Fait le seignour de l'hostel a un dez cez esquiers ou vadletez tout ainsy :

« Me faites venire devant moy mon garderobe. Ditez luy qu'il veigne tantost.

— Voluntrez, moun seignour, a vostre comandement. »

Et puis le vadlet s'en irra a garderobe et luy dirra tout courtoisement tout ainsy :

« Sir, Dieu vous exploite. *Ou* : Dieu vous avance.

— Vous estes bien venu, beu sir. Voilez rien que je puisse faire ?

— Oil dea, *mon seignour vous comanda* d'a luy venire tantost, quar je sçay bien, se vous demurrez gairez, il serra bien marry de vous. *Et pur ce vous n'arestez mye*, mez avancez vous sur vostre chymyn. » (*Kristol 1396* ; p. 4)

L'ordre direct, réalisé à l'impératif, est remplacé par un ordre réalisé avec un verbe performatif, précédé de formules de salutation polies. Les conseils qui l'accompagnent, formulés aussi à l'impératif, peuvent servir de mitigeur poli dans la mesure où ils manifestent une solidarité de classe face au maître.

Le même relais avec la patronne de l'auberge témoigne de la différence de relation verticale et horizontale :

(30) « Et Janyn, metté la table tost, quar il est haut temps d'aller soper. Et puis après alés a la dame de ciens et *ditez lui que lui pri pur venir* souper ovesques nous. »[...] ]

Puis Janyn s'en va pur la dame et lui dit :

« Madame, *mon seignour vous pria pur venir* souper oveque lui.

— Voluntrés, beau sir, a son tresgentele commandement. » (*Kristol 1396* ; p. 12)

L'ordre, plus proche ici de la requête car le maître n'a pas de réelle relation de pouvoir sur la patronne de l'auberge, est formulé initialement avec le performatif *prier*, repris dans l'ordre relayé. La distance horizontale entre le valet et l'aubergiste se manifeste cependant dans la moindre insistance de celui-ci.

### *Le conseil*

Tous les actes de langage directifs peuvent être réalisés à l'impératif, mais en dehors de l'ordre, il est le plus fréquemment utilisé dans le conseil. L'exemple (6) a montré qu'il peut être alors accompagné d'une justification servant à adoucir la brutalité de la formulation et à rappeler que l'énoncé est fait au bénéfice de l'allocutaire.

Le dialogue typique qui sert à demander un itinéraire et dont on trouve un ou plusieurs équivalents dans chaque manière de langage, utilise quasi systématiquement l'impératif. L'exemple ci-dessous montre qu'il peut alterner avec une réalisation indirecte :

(31) « Que est la droite voie vers Canterbers ? Ditez a il point du peril des larrons ? Et par ou purrey je passer sauvement ?

— Sire, il est assés sauf par jour, mais encontre la nuyt il est perilleus. Pour ce *attendez* jusques a demain. Et donques nous dejunerons ensemble. Et quant vos choses seront compliez, donques vous vous despartirez de moy. [...] Alez avant en vostre chemyn, que vous puissez venir a vostre herbage qar il covient que vous vous hastez. » (*Kristol 1399* ; p. 54)

Le conseil est ici donné d'une part par un impératif, *attendez*, un énoncé affirmatif au futur simple, *vous vous despartirez de moy*, et un énoncé affirmatif comportant un modalisateur à valeur d'obligation, *il convient...*

### *L'offre*

Si l'impératif semble exclu pour la requête, cette réalisation directe peut en revanche être utilisée pour l'offre. Il est vrai cependant dans cet exemple que la dimension optative est aussi à prendre en compte.

(32) « Dame, est tout prest pour aller digner ?

— Oui, sire, quant il vous plaise.

Sire, bon preu vous face.

Je vous prie, *faictez bonne chere*

*et soiez joieux* : je boy a vous. » (*Gessler* ; p. 109)

Les actes de langage directifs en faveur de L, ordre et requête, privilégient donc des réalisations linguistiques concrètes : l'impératif pour l'ordre et le verbe performatif *prier* pour la requête. Sans être ignorées, ces réalisations sont plus rares pour les énoncés directifs en faveur de A, le conseil et l'offre, qui se réalisent plutôt de manière indirecte.

### **Les réalisations indirectes**

L'acte de langage directif peut aussi être réalisé de manière indirecte. Le contenu propositionnel n'est alors pas explicite et la valeur illocutoire directive est greffée sur un autre acte de langage. Ces actes de langage « 'squattés' par la requête et détournés à son profit » sont essentiellement des assertions à valeur directive ou des questions à valeur directive. (Kerbrat-Orecchioni 2008 ; 99). Leur utilisation est plus ou moins conventionnelle et/ou plus ou moins brutale.

### ***Les assertions à l'indicatif futur***

Moins fréquemment, on trouve quelques réalisations de l'ordre sous forme d'assertions à l'indicatif futur, ainsi le maître avec une prostituée :

(33) Et puis le signour li mene par la main vers la sale et li dit ainsi :

« Damoiselle, *vous souperez* avecque moy.

— Grant mercy, mon signeur. » (*Meyer* ; p. 391)

Cet énoncé a-t-il réellement une valeur d'ordre ou cet ordre est-il présenté comme tellement accompli et évident que sa dimension assertive l'emporte ? Ce ne serait plus alors un ordre, mais un constat. Le remerciement de la fille lui donne cependant une valeur de gratification.

L'indicatif futur est plus particulièrement utilisé dans les descriptions d'itinéraire. C'est la fonction de conseil qui domine alors auquel la réalisation assertive apporte une valeur évidente.

(34) « Ma commere, q'est le droit chymyn vers Parys ?

— Mon seignour, je vous dirrai. *Vous chivacherés* tout droit par cest chymyn... » (*Kristol 1396* ; p. 8)

### ***L'affirmation d'une obligation***

Les assertions impersonnelles sont une manière conventionnelle de réaliser l'acte directif sans impliquer directement locuteur ou allocutaire. On les trouve tout particulièrement dans les conseils.

#### *L'ordre ou la requête*

Cette réalisation indirecte peut être utilisée comme moyen d'atténuer la valeur agressive d'un ordre jusqu'à peut-être le transformer en requête ou en offre.

(35) Une autre manere du parler entre deux compaignons qui demurrent ensamble en un hostel quand il se deyvent aller coucher.

« Guilliam, mon amy, *il est haut tens* pur nous aller coucher maishui.

— Perot, ce fait mon, toutzvoiez » (*Kristol 1396* ; p. 35)

Suggestion ou requête, la formulation de l'acte directif est ici dissimulée derrière une information d'ordre temporel. Cette réalisation indirecte se retrouve aussi dans la même *Manière de langage* dans la bouche du maître invitant ses compaignons, ses écuyers, à aller se coucher :

(36) Et puis le signeur ou ses escuiers se croulent, balent, dacent, houvent et chantent de biaux karoles sanz cesser jusques a mynuyt. E quant ils seront trestout si entravaillees et las qu'ils ne se pourront ja a cel temps plus longuement dancer, lors le signeur dira a toute la gentille compaignie luy environ ainsi :

« Mes amys, *il est haute heure de nous aller coucher* meshuy, car il est deja bien près de une

heure après mynuyt. Et pour ce alons tost coucher, car se je fus couchee ou lit, je dormis tres voulantiers. E ! Janyn, m'amenez m'amie a chambre et li deschaussez et desvetez, et que elle soit tout prest encontre ma venu pour aller coucher ave moy. » (*Meyer* ; p. 392)

Dans cet exemple, la valeur d'ordre est plus visible, car le maître semble avoir gardé une autorité sur ses gens, évidente par la suite d'ordres qu'il donne ensuite à son valet Janyn. La danse a-t-elle suffi à créer une égalité de fait entre les convives pour qu'il dissimule momentanément son autorité derrière une réalisation indirecte de son ordre ?

On notera plus loin cet autre dialogue entre le maître, qui ne nous avait pas habitué à tant de délicatesse, et son valet :

(37) Et quant il aura achevée sa chanson, il comencera a parler a son escuier ou a ses escuiers, ainsi disant :

« Mes amys, il est bien près de nuyt. *Vel sic* : il sera par temps nuyt. »

Doncques respont Janyn au son seigneur bien gentiment en ceste maniere :

« Vrayement mon seigneur, vous ditez verité. *vel sic* : vous dites voir. *vel sic* : vous dites vray.

— Je panse bien *qu'il seroit mieulx pour nous d'arester* en ce ville que d'aller plus avant maishuy. *Coment vous est avis ?*

— Ainsi comme vous vuillez, mon seigneur.

— Janyn !

— Mon seigneur ?

— Va devant et prenez noste hostel par temps. » (*Meyer* ; p. 387-388)

La décision de s'arrêter semble laissée à la discrétion de son valet, tant l'ordre est dissimulé sous une réalisation indirecte formulée comme une préférence. Le valet d'ailleurs ne s'y trompe pas, qui renvoie la décision réelle à la volonté de son maître. Ces constructions indirectes et plus spécialement impersonnelles sont rares pour l'ordre et les deux derniers exemples présentés semblent assez particuliers, reposant sur des contextes psychologiques spécifiques.

### *Le conseil*

Les affirmations impersonnelles à valeur d'obligation sont la forme la plus fréquemment utilisée pour les conseils alors qu'on ne la trouve que moyennement dans les ordres et dans les requêtes :

(38) « Ditez moy, avons nous assés du jour jusques la ?

— Sire, *il vous fault* cheminer — *ou* : chevaucher — fort. (*Kristol 1399* ; p. 53)

(39) « Ditez, puisse je savament aler ?

— Ye sir, le chemyn est sure assez.

Mes *il covent* que vous hastez. » (Södergård ; p. 290)

(40) Pour demander le chemin.

« Amy, Dieu vous sauve.

Quelle est la voye droite

pour aller d'icy a Paris ?

— Sire, *il vous faut* tenir le chemin a la droite main. » (Gessler ; p. 109)

N'impliquant ni le locuteur ni l'allocutaire, elle préserve sans doute la face de ce dernier. Elle convient bien aussi à un énoncé autoritaire, émanant d'une voix investie d'une parole institutionnelle :

(41) « Et pur ce je pense bien que je ne vivray gairs sinon que j'en ay le plus tost remedie.

—[...] Et *ainsi il vous covient souffrir et passer le temps* et en tout tribulacione de loier et regracier nostre Seignour Dieu omnipotent, sicom le droiturel homme Job fist en sa vie. »

(Kristol 1396 ; p. 30)

Au moment où la conversation se fait prêche, le conseil devient un commandement divin et s'exprime par une voix impersonnelle autoritaire.

### ***L'affirmation d'un désir***

Une assertion à la première personne comportant le verbe *vouloir* au conditionnel, ou un verbe à l'imparfait du subjonctif exprime une requête pas trop ardente :

(42) « Dame, ou est le seigneur de ciens ?

— Parquoy demandez vous, sire ?

— Marie, je ne le demande pour nul mal, mais je *parlasse* volenters a luy.

— Vraiment, il est alé hors de la ville. » (Kristol 1399 ; p. 64)

Variante :

(43) « Dame, ou est le sir de ciens ?

— [...] Sir, il viendra tost, come je quide. Dites a moy, que est vostre volenté ?

— Dame, *je voudray parler* a lui.

— Vraiment, sir, il n'est pas ciens ore. » (Kristol 1396 ; p. 27)

Cette dernière réalisation montre combien l'emploi du conditionnel suffit à désactualiser le verbe de volonté par rapport à son emploi performatif vu dans l'exemple (7). Cette désactualisation l'adoucit et rend la volonté de L moins fortement autoritaire, laissant alors plus de place à celle de A, réalisation plus respectueuse qui s'accorde à la requête. Toutefois, ces deux réalisations ne

semblent pas complètement conventionnelles et le sens d'un souhait reste certainement encore présent dans la requête. L'exemple suivant montre une valeur de requête plus affirmée :

(44) « Esties vous un clerc ?

— Oy, sir, purquoy demandés vous ?

— Pur ce que je *vouldroy* avoir une comission de vous fait.

— Sir, vous arés volontiers. (*Kristol 1396* ; p. 28)

La réponse *volontiers* indique que la valeur directive a été pleinement reconnue par l'allocutaire.

### ***La structure conditionnelle à valeur de potentiel :***

Déplaçant le désir du locuteur à l'allocutaire, l'acte directif peut adopter une réalisation conditionnelle soumettant la réalisation de l'acte à la volonté hypothétique de l'allocutaire. Cette structure peut se voir autant pour une requête au bénéfice de L qui se soumet ainsi à la volonté de l'allocutaire :

(45) « Je pense aller a mesme la ville, mes je ne conis pas bien le chymyn. *Et si me voillez l'enseigner*, j'estoie grandement tenuz a vous par ma foy.

— Sire, volunters. » (*Kristol 1415* ; p. 71)

que pour un conseil, remis à la décision de l'allocutaire :

(46) « Vraiment, sir, je sui maladez.

— Hé, mon amy, *se vuillez vous alez en pilrynage* oveque moy pur chercher seint Denyse de Parysn, vous en serrez tout gary, s'il Dieu plest. » (*Kristol 1396* ; p. 30)

Le conseil ici, assez faible, plus proche de la suggestion, est construit avec une subordonnée conditionnelle au présent de l'indicatif et une principale au futur. La valeur hypothétique est celle du potentiel qui présente la réalisation de cette suggestion comme possible.

### ***La question (whimpérative)***

L'utilisation d'une phrase interrogative en lieu et place d'un impératif semble aujourd'hui très conventionnelle, sa valeur cependant, surtout dans le cas des requêtes semble plus discutable dans ce corpus. Elle est privilégiée en revanche par les offres.

### ***La requête***

Cette réalisation que l'on a déjà vue à l'exemple (27) semble plus fréquente dans ce corpus que lors de notre précédente enquête dans la littérature courtoise du continent (Denoyelle, à paraître). Elle domine ainsi particulièrement les requêtes, où elle semble avoir acquis un statut plus conventionnel que ce que nous avons observé sur des textes littéraires plus anciens. C'est la formulation la plus régulière pour les transactions avec les aubergistes.

(47) « Dame, *purroy je estre loggié ciens et avoir fein et avens et autres choses que a moy appent ?*

— Oy, sire, je vous troveray assés ov l'aide de Dieu. » (*Kristol 1396 ; p. 27*)

(48) « Hosteller, hosteller !

— Sire, sire, je su cy.

— *Purromez nous bien estre loggez cyeyns ?*

— Certes, mes moistres, vous estes tresbien venez tantostz. » (*Kristol 1415 ; p. 71*)

À chaque fois, cependant, la valeur de capacité reste implicitement présente, comme le montrent les réponses qui ne sont pas du type *volontiers* ou *comme vous voulez*, comme on les trouvait dans les exemples précédents. Les allocutaires acquiescent en disant *oy* ou *certes* ce qui semble témoigner d'une réponse sur leur capacité plus que sur leur soumission à la volonté du demandeur. Néanmoins, la manière de langage éditée par Södergård donne comme quasiment équivalente une réalisation directe à l'impératif et une réalisation indirecte interrogative, ce qui peut montrer l'aspect conventionnel de cette construction.

(49) « Dame, *fetez doner nous nostre souperz.*

Dame, *pooms souper unquore ?*

— Oy sir, vous souperz tout prest. » (*Södergård ; p. 217*)

### *L'offre*

La réalisation la plus fréquente de l'offre est interrogative : elle s'exprime par une structure interrogative à la deuxième personne comportant le modalisateur *vouloir* à l'indicatif.

(50) « Estez vous cousturer donques ?

— Oil, vraiment, sir.

— *Vuillez vous overer ovesques moy ?*

— Oil, sir, tresvoluntrés, se vous me vuillez doner atant com nulle autre. » (*Kristol 1396 ; p.*

34)

(51) « Hé, mon amy, il me faut aller en pelingae pour sercher saint Thomas de Canterbers.

*Vuillez vous aller avecques moy ?*

— Hé ! Biau sire, pleüst a Dieu que je pourroi aler avec vous, car je m'en alasse donques tres voulantiers, mais vous me faut avoir a present pour escusee. » (*Meyer ; p. 401*)

(52) « Sire, *voulez vous manger ové nous ?*

— Non, syre, certys j'ay mangé. » (*Kristol 1415 ; p. 69*)

L'emploi du verbe *vouloir* montre la liberté accordée à l'allocutaire d'accepter ou de refuser l'offre. Deux de ces exemples étant d'ailleurs des refus.

Les réalisations indirectes de la requête sont d'une extrême variété, plus nombreuses que ce que l'on trouve dans les textes continentaux plus anciens et plus littéraires, ce qui est peut-être le signe de leur caractère conventionnel plus affirmé. Dans ces ouvrages pédagogiques visant l'appropriation de tournures langagières réutilisables, la dimension conventionnelle de l'énoncé est une garantie de sa pertinence pédagogique.

Cependant, ces réalisations indirectes ne sont pas également distribuées selon les actes de langage : l'ordre semble répugner à ces formulations. Ce sont donc les autres actes de langage directifs qui en présentent le plus, dans la mesure où ils manifestent une situation interactionnelle plus complexe et agressant de manière plus subtile les faces de l'allocutaire. Dans le cas de la requête, l'acte menaçant envers la face négative de l'allocutaire est renforcé par la situation d'infériorité du locuteur, qui n'a aucune autorité à contraindre l'allocutaire à agir. Dans le cas du conseil, le bénéfice que l'allocutaire peut tirer de l'acte est remis en cause par la blessure causée à sa face positive et à l'image de soi. Le cas de l'offre cumule ces deux offenses, à la liberté et à l'amour-propre de l'allocutaire. Dans un certain nombre d'interactions mises en scène dans les *Manières de langage*, les offenses sont minimales. Demander une chambre à un aubergiste est peut-être une offense territoriale, mais elle est largement compensée par la transaction commerciale dont il va bénéficier, c'est pourquoi la valeur directive polie de la question *Pouvez-vous nous loger ?* est peut-être moindre que la valeur de capacité. Dans le cas des demandes d'itinéraire, le conseil est peu autoritaire en ce qu'il a déjà été sollicité par le voyageur.

On note néanmoins des constantes dans la réalisation de ces actes de langage indirects : le conseil privilégie les affirmations impersonnelles à valeur d'obligation, *il faut que, il convient que* ; l'offre se réalise de manière majoritaire par des structures interrogatives avec le verbe *vouloir* ; la requête par l'affirmation d'un souhait soit au subjonctif imparfait soit avec le verbe *vouloir* au conditionnel. Ainsi chaque acte directif reçoit une réalisation privilégiée qui permet de reconnaître sa valeur illocutoire. Quoique, globalement, la réalisation directe à l'impératif domine, d'autres réalisations tendent à devenir plus fréquentes et sans doute par conséquent plus conventionnelles.

La réalisation directe à l'impératif reste la plus fréquente dans tout ce corpus alors que l'on constate aujourd'hui que son emploi semble diminuer au profit des assertions à l'indicatif présent ou futur. Alors que Catherine Kerbrat-Orecchioni, citant Renaud Camus<sup>7</sup>, constate l'emploi

---

<sup>7</sup> « Le mode impératif voit son champ d'application se réduire tous les jours. On fait de moins en moins appel à lui. On le remplace par l'indicatif. [...] Ce qui nuit à l'impératif, peut-être, c'est son caractère trop impératif, justement.

grandissant de l'indicatif dans les énoncés directifs, les *Manières de langage* présentent un état de la langue lié à une société hiérarchisée où l'ordre possédait son propre système morphologique. Une enquête diachronique sur l'évolution des valeurs directives de ces modes serait la bienvenue pour confirmer ou infirmer cette évolution. De même il serait bon de vérifier sur d'autres variétés de français ces premières analyses constituées à partir d'un corpus anglo-normand.

### ***Bibliographie***

#### Textes cités

« A French vocabulary and conversation-guide in a fifteenth-century legal notebook », éd. John H. Baker, *Medium Aevum* 58, 1989, 80-102.

*La Maniere de langage qui enseigne ä bien parier et ecrire le français. Modèles de conversations composés en Angleterre à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Nouvelle édition avec introduction et glossaire*, éd. Jean Gessler, Bruxelles-Paris-Louvain, Éditions Universelles-Droz, 1934.

*Manières de langage (1396, 1399, 1415)*, éd. Andres Kristol, London, Anglo-Norman Text Society, vol. 53, 1995.

« La Maniere de langage qui enseigne ä parier et ä ecrire le français », éd. Paul Meyer, *Revue critique d'histoire et de littérature* 5.2, 1870, 373-408.

« Une Maniere de parler (ms. Cambridge, bibliothèque de l'Université, li. 6.17) », éd. Östen Södergård, *Neuphilologische Mitteilungen* 54, 1953, 201-225.

#### Études

BROWN, Penelope et LEVINSON, Stephen, 1987, *Politeness. Some Universals in Language Use*, Cambridge, Cambridge University Press.

CHARAUDEAU, Patrice, 1992, *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette Education.

CERQUIGLINI, Bernard, 1981, *La Parole médiévale*, Paris, Les Éditions de Minuit.

DENOYELLE, Corinne, « *La Formulation des requêtes dans quelques textes littéraires du XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles* »; dans D. Lagorgette (dir.), «Représentation du sens V» Actes du colloque de mai 2011 à Chambéry, à paraître.

---

On pense qu'un autre mode sera plus doux. Mais l'indicatif est bien plus autoritaire encore, puisque l'ordre donné et son exécution coïncident exactement en une seule performance verbale, comme si l'interlocuteur n'avait aucune volonté propre, pas un mot à dire, existait à peine. » (Renaud Camus, cité dans Kerbrat-Orecchioni (2008 ; p. 102). Elle ne suit pas cependant ses conclusions en ce qui concerne la brutalité respective de ces deux modes.)

KALTZ, Barbara, 1992, « Étude historiographique des *Manières de langage* », *Diversions of Galway. Papers on the history of linguistics from ICHoLS V, Galway, Ireland, 1-6 September 1990*, Anders Ahlqvist, John Benjamins Publishing Company, 123-133.

KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, 1990, *Les Interactions verbales*, Paris, A. Colin.

KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, 2008, *Les Actes de langage dans le discours : théorie et fonctionnement*, Paris, A. Colin.

KRISTOL, Andres, 1990/1991, «Un nouveau fragment de manière de langage: Lincoln, Linc. Arch. Off., Formulary 23», *Vox Romanica* 49/50, 311-341.

Version électronique: <http://retro.seals.ch/digbib/fr/view?rid=vxr-001:1990-1991:49-50::321&id=home&id2=browse4&id3=>

KRISTOL, Andres, 1994, « “*Que dea! Mettes le chapron, paillard, com tu parles a prodome!*” La représentation de l'oralité dans les *Manières de langage* du *XIV<sup>e</sup>/XV<sup>e</sup>* siècle », *Romanistisches Jahrbuch* 43, 35-64.

KRISTOL, Andres, 1998, « Comment on apprenait le français au Moyen Âge : ce qu'il nous reste à apprendre », *ARBA. Acta Romanica Basiliensia* 8, 177-197.

KRISTOL, Andres, 2009, « Textes littéraires et sociolinguistique historique : quelques réflexions méthodologiques ». dans D. Aquino-Weber, S. Cotelli, A. Kristol (dir.), *Sociolinguistique historique du domaine gallo-roman. Enjeux et méthodologies d'un champ disciplinaire émergent*. Actes du colloque de Neuchâtel, 8-9 juin 2007, Berne, P. Lang.

KRISTOL, Andres, « “He, mon seigneur, pour Dieu, ne vous desplaise, je suy tout prest yci a vostre comandement” ». *Stratégies discursives dans le dialogue médiéval (selon le témoignage des Manières de langage du XIV<sup>e</sup>/XV<sup>e</sup> siècle)* », (à paraître)

LAGORGETTE, Dominique, 2004, « Termes d'adresse et verbes de parole en moyen français : approche pragmatique », dans J. M. López-Muñoz, S. Marnette et L. Rosier (dir.), *Le Discours rapporté dans tous ses états*, Paris, L'Harmattan, 194-203.

MERRILEES, Brian, 1985, « Le dialogue dans l'enseignement du français langue seconde au Moyen Âge » dans P.R. Léon et P. Perron (dir.) *Le Dialogue*, Ottawa, Didier-Presses de l'Université d'Ottawa, 105-115.

REY-DEBOVE, Josette, 1988, «À la recherche de la distinction oral/écrit», N. Catach, (dir.), *Pour*

*une théorie de la langue écrite*, Paris, Presses du CNRS, 77-90

SEARLE, John R., 1982 [1979], *Sens et expression*, traduction et préface de J. Proust, Paris, Éditions de Minuit.

WELKE, Dieter, 1980, « Séquentialité et succès des actes de langage », DRLAV 22-23, *Des Ordres en linguistique* », 177-308.